

Zeitschrift: Bulletin de l'Association suisse des électriciens
Herausgeber: Association suisse des électriciens
Band: 48 (1957)
Heft: 24

Artikel: La propriété de l'Association Suisse des Electriciens à Zurich
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1058703>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE L'ASSOCIATION SUISSE DES ELECTRICIENS

ORGANE COMMUN

DE L'ASSOCIATION SUISSE DES ELECTRICIENS (ASE) ET
DE L'UNION DES CENTRALES SUISSES D'ELECTRICITE (UCS)

La propriété de l'Association Suisse des Electriciens à Zurich



Fig. 1

Bâtiments ouest, médian, intermédiaire et est, vus du sud

En 1920, l'ASE avait acheté une partie de la propriété de l'ancienne brasserie «Union», à Tiefenbrunnen. Cette décision, qui fut prise en votation secrète et avait été approuvée par 1093 voix contre 8, avait été précédée d'une période fort agitée. C'était à la fin de la première guerre mondiale, au moment où les Tramways Municipaux de Zurich avaient résilié le bail des locaux du n° 20 de la Hardturmstrasse, qu'occupaient la Station d'essai des matériaux et la Station d'étalonnage. A l'Assemblée générale de l'ASE du 12 octobre 1919, à Montreux, la Commission pour le nouveau bâtiment présenta un long rapport au sujet d'un projet de construction d'un immeuble, portant le titre de «Industriequartier». Il s'agissait de l'achat d'une propriété sise entre la Limmatstrasse et la Ausstellungsstrasse, à

Zurich 5, en vue de la construction d'un immeuble, pour un montant de fr. 1 350 000.—, ainsi que d'un projet réduit à fr. 1 130 000.—. L'Assemblée générale de Montreux donna pleins pouvoirs au Comité pour la construction d'un immeuble de l'Association, mais à la condition de n'entreprendre les travaux que lorsque les capitaux nécessaires auraient été réunis. Du fait de la guerre, le coût des constructions avait fortement augmenté. C'est pourquoi, avant la réalisation du projet «Industriequartier», on fut persuadé que l'achat d'un immeuble existant devait nécessairement être plus avantageux qu'une nouvelle construction. Entre temps, l'occasion se présenta d'acheter le bâtiment d'administration de la brasserie «Union», à Tiefenbrunnen, qui pouvait être aménagé à peu de frais pour les besoins de l'ASE.

A part quelques petits aménagements intérieurs et dans le flanc du coteau, pour satisfaire aux besoins sans cesse croissants, ce bâtiment conserva sa forme jusqu'à ces derniers temps. Les diverses institutions de l'ASE se développèrent toutefois de plus en plus, de sorte que le bâtiment de l'Association devint finalement trop exigü.

La nécessité de disposer d'autres locaux incita le Comité de l'ASE, en septembre 1946, à faire usage de la possibilité d'acheter une propriété sise au sud du bâtiment de l'Association, où se trouvait une autre partie des anciens bâtiments de la brasserie. Peu après, la propriété de l'ASE put être arrondie par l'achat d'une propriété allant jusqu'à la Zollikerstrasse. L'ASE disposait dès lors d'un ample terrain, ce qui permettait de mieux aménager la partie plus rapprochée du lac.



Fig. 2

Le bâtiment d'administration de l'ancienne brasserie «Union» avant sa transformation
Vue prise en mars 1920

Par décision du 16 juillet 1947, le Comité de l'ASE institua une Commission pour les nouveaux bâtiments, composée de trois membres, sous la direction du président en charge de l'ASE. Lors de la 68^e Assemblée générale du 14 juin 1952, il fut proposé de déclarer que l'administration de la propriété de l'ASE est une tâche commune de l'ASE et de l'UCS, qui devrait être confiée à la Commission d'administration. Cette disposition approuvée par l'Assemblée générale fut introduite en 1955 dans la Convention passée entre les deux Associations, concernant leurs relations réciproques et l'administration de leurs organes communs. En décembre 1952, la Commission d'administration décida de porter à 7 le nombre des membres de la Commission pour les nouveaux bâtiments. C'est sous sa direction que fut réalisé, de 1953 à 1957, le nouvel aménagement de la propriété de l'Association.

Le moment le plus important pour le développement des constructions de l'ASE fut sans aucun doute celui de l'Assemblée générale extraordinaire du 26 avril 1951, au cours de laquelle il fut décidé de procéder à la poursuite de l'aménagement de la

propriété, arrondie entre temps par l'acquisition de propriétés contiguës.

Dans ses grandes lignes, le développement se poursuit comme suit: La première étape fut la construction du bâtiment est, qui loge la Station d'étalonnage et les ateliers de réparation des compteurs, d'essais des appareils de mesure, d'essais



Fig. 3

Vue frontale du bâtiment appelé «immeuble de l'Association», après la transformation en 1920
Vue prise en automne 1922

des lampes et de la photométrie, bâtiment qui fut désigné tout d'abord comme étant celui des laboratoires. Les travaux commencèrent le 7 mai 1953 et furent achevés au printemps de 1955.

Le 2 juin 1954, une Assemblée de discussion sur la poursuite de l'aménagement de la propriété de l'Association renseigna les membres sur les constructions projetées et leur donna l'occasion de visi-



Fig. 4

La propriété de l'ASE et ses environs
Vue prise en 1933

ter les bâtiments déjà occupés. L'Assemblée générale du 10 juillet 1954 prit les décisions nécessaires pour la deuxième étape, qui comprenait le bâtiment intermédiaire, le laboratoire à haute tension et le bâtiment ouest. Ce dernier fut commencé au prin-

temps de 1956 et achevé en août 1957. Tous ces bâtiments sont reliés directement les uns aux autres, soit parce qu'ils sont jointifs, soit parce qu'ils sont reliés par des passages couverts.

A la fin de la deuxième étape des constructions, les bâtiments sont occupés comme suit:

- Bâtiment ouest:** Secrétariat de l'ASE
 Inspectorat des installations à courant fort
 Station d'essai des matériaux:
 Locaux pour les essais de matériel d'installation, tels qu'interrupteurs, coupe-circuit; en dessous, les locaux d'expédition
- Bâtiment médian:**
 Commission pour l'étude des questions relatives à la haute tension
 Commission de corrosion
 Inspectorat des installations à courant fort

- Bureau commun d'administration**
Station d'essai des matériaux:
 Locaux pour les essais d'appareils électro-domestiques, chambre froide et de climatisation, local d'essais des transformateurs de mesure, local pour les essais en haute fréquence
- Bâtiment est:**
Station d'étalonnage
 Locaux pour la revision et l'étalonnage des compteurs, atelier de réparation d'appareils de mesure et local d'étalonnage
Station d'essai des matériaux:
 Locaux de photométrie et d'essais des lampes
- Bâtiment intermédiaire:**
Station d'essai des matériaux:
 Laboratoire de chimie, locaux pour les essais de matériaux, conducteurs et tubes d'installation
 Garages
- Laboratoire à haute tension:**
Station d'essai des matériaux

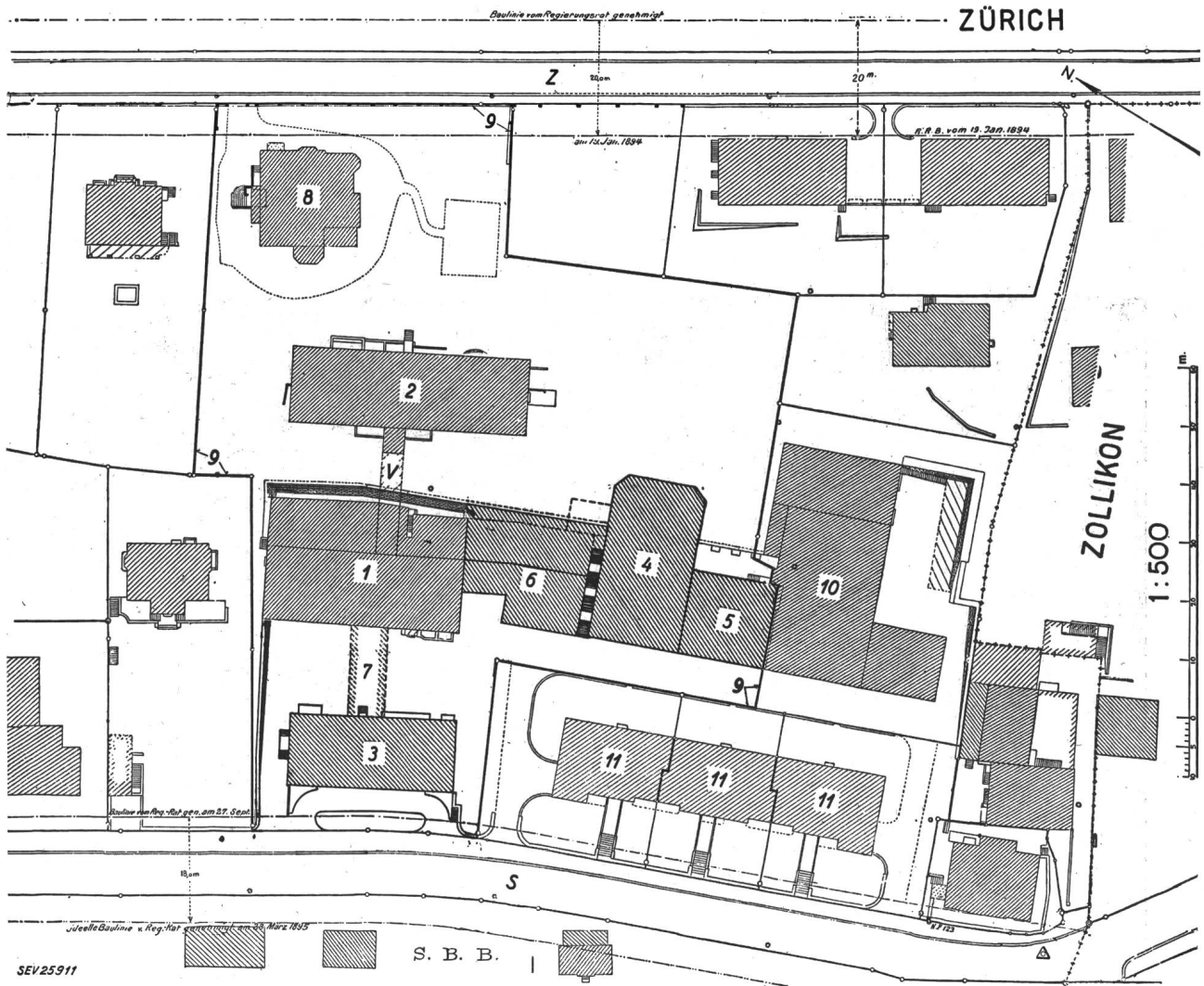


Fig. 5
 Plan de situation de la propriété de l'ASE arrondie en 1946 et 1947
 Etat des constructions en août 1957
 Légendes voir fig. 6

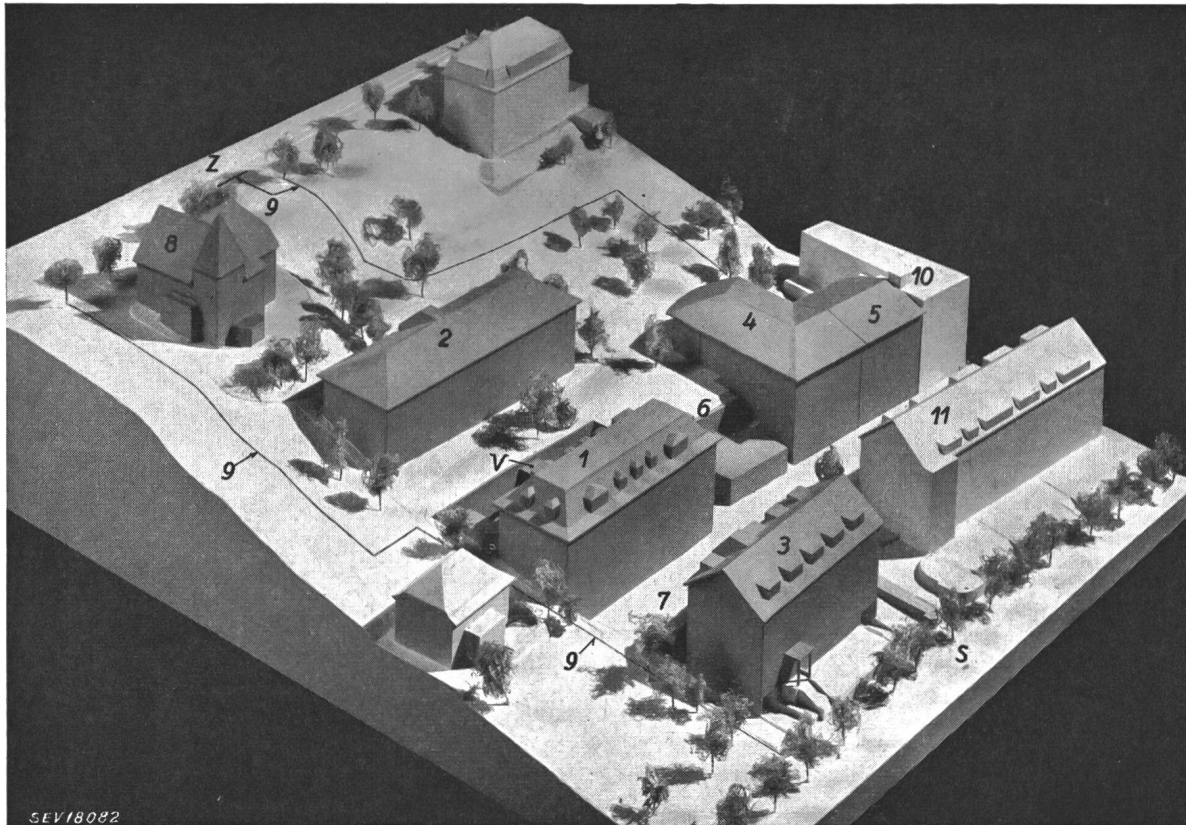


Fig. 6

Vue de la maquette des étapes de construction de 1953 à 1957, prise depuis l'ouest

- | | | | |
|-------------------------------|--|--|---|
| 1 Bâtiment médian | 5 Bâtiment sud | 8 Immeuble locatif, n° 238 de la Zollikerstrasse | V Passage entre les bâtiments médian et est |
| 2 Bâtiment est | 6 Bâtiment intermédiaire | 9 Limites de la propriété de l'ASE | S Seefeldstrasse |
| 3 Bâtiment ouest | 7 Passage entre les bâtiments ouest est médian | 10 Propriété Schürch | Z Zollikerstrasse |
| 4 Laboratoire à haute tension | | 11 Propriété Bauer | |



Fig. 7

La propriété de l'ASE à la fin de la deuxième étape de construction, vue de l'ouest
Vue aérienne du 10 septembre 1957

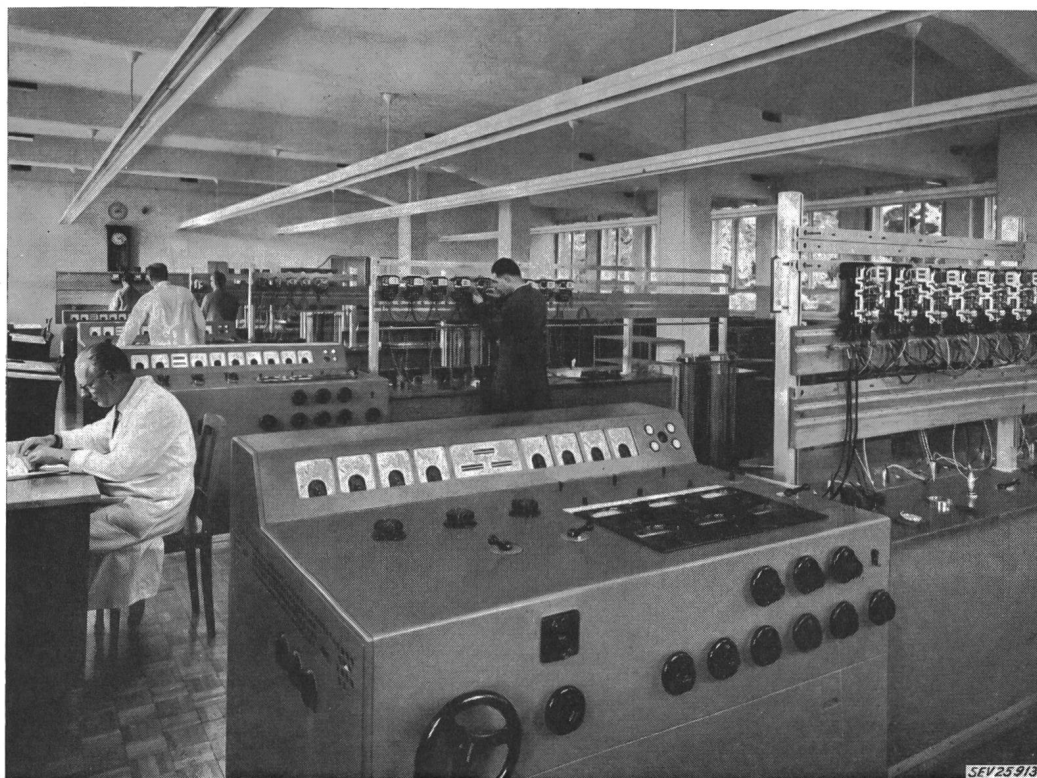


Fig. 8

Bâtiment est: Local d'étalonnage des compteurs
Revision et étalonnage de compteurs, transformation pour d'autres tensions

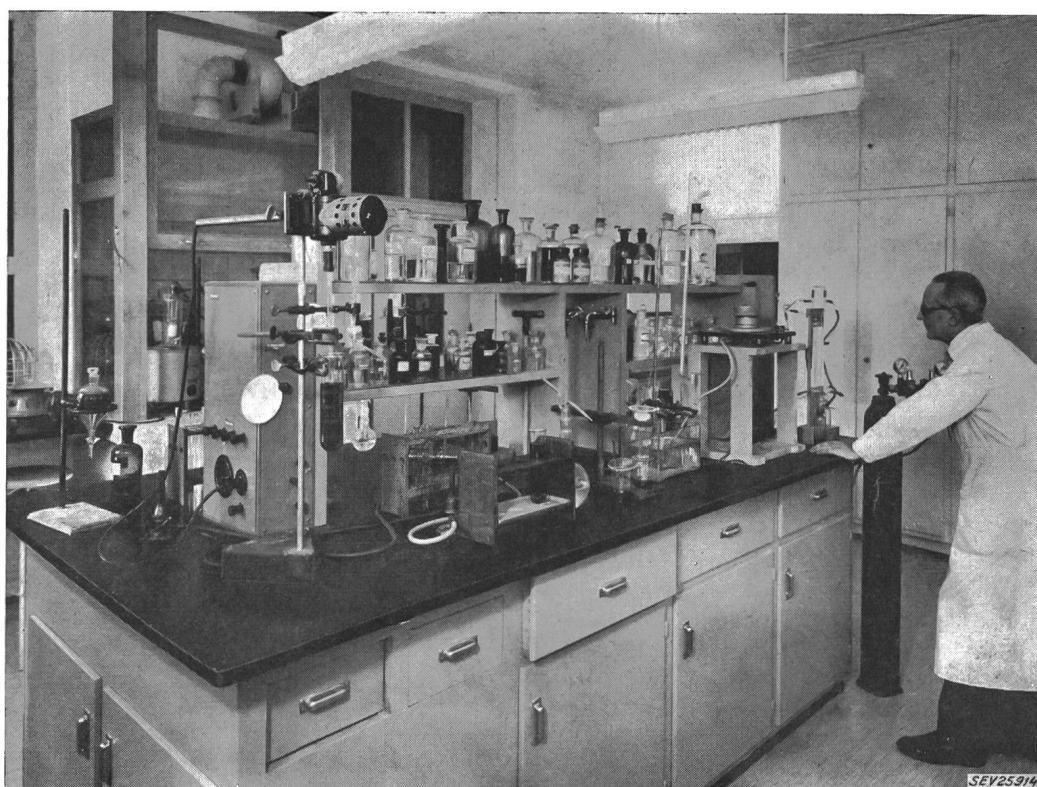


Fig. 9

Bâtiment intermédiaire: Laboratoire de chimie
Essais d'huiles isolantes, de matériaux isolants, de conducteurs et de tubes d'installation

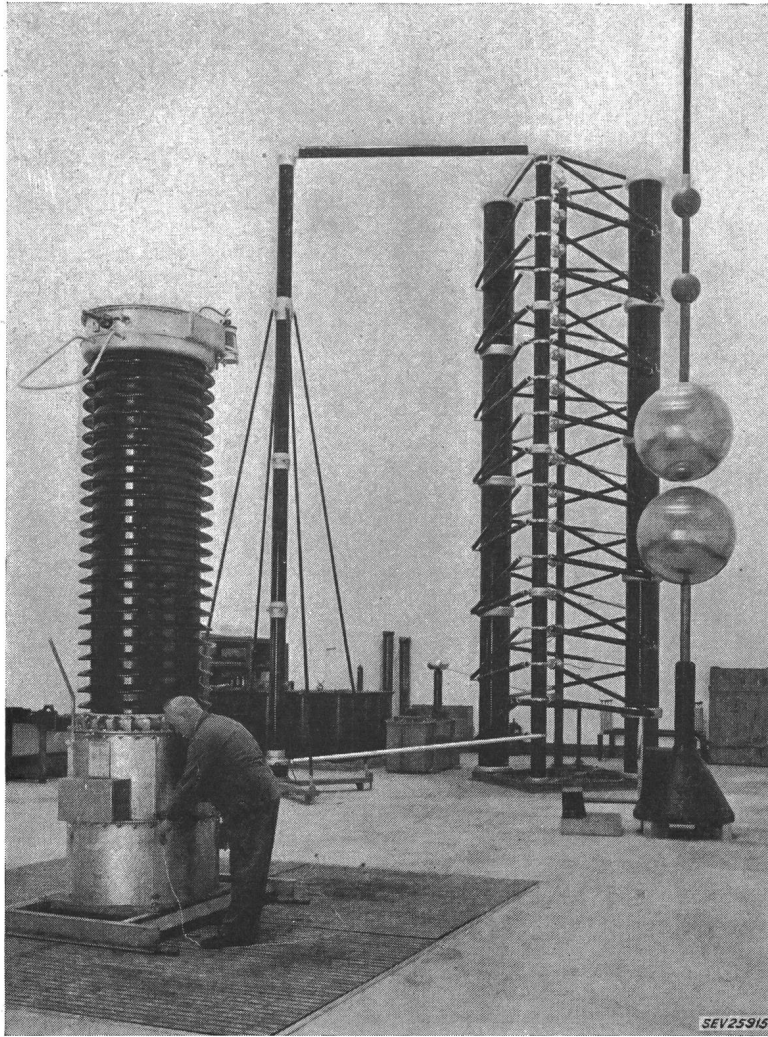


Fig. 10

Laboratoire à haute tension
Essais d'isolateurs et d'appareils électriques

Cette répartition correspond aux besoins actuels et comporte une certaine réserve pour l'avenir. Les bureaux de l'UCS se trouvent, depuis janvier 1957, à la place de la Gare.

Die Kraftwerkgruppe Valle di Lei—Hinterrhein

Von H. Leuch, Zürich

621.311.21(494.262.3)

I. Einleitung

Wenn ein Projekt für ein Kraftwerk grossen Stils in der Öffentlichkeit und zudem während der durch den zweiten Weltkrieg ausgelösten Energiemangel in der Schweiz eine grosse Bedeutung erlangt und die Gemüter hüben und drüben in Wallung gebracht hat, so ist es das Projekt der Kraftwerke Hinterrhein. Wegen des Stausees Splügen ist es zu Fall gebracht worden. Die heutige Generation hat diese bewegten Zeiten miterlebt. Es mag deshalb die Vorgeschichte, die zu jener Entscheidung geführt hat, und die seitherige Entwicklung bis zu der nun angelaufenen Verwirklichung dieses grossen Projekts hier neben den technischen Darlegun-

gen etwas ausführlicher als gewöhnlich behandelt werden.

2. Vorgeschichte

Die Entwicklungsgeschichte dieses Kraftwerkprojekts ist nicht nur lang, sondern auch sehr gewunden und mit wichtigen Entscheiden belastet. Sie betreffen hauptsächlich bündnerische Belange. Der Kanton der 15 Täler hat schon im Jahr 1885 sein erstes Elektrizitätswerk erhalten. Dasjenige von Davos geht auf das Jahr 1893 zurück; 1899 ist das Ursprungsjahr der heutigen Kraftwerke Brusio und 1902 schloss die Stadt Zürich den ersten Konzessionsvertrag für das Albulawerk ab.